



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

AFFAIRE N° 2023-005-CDE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

La convocation du Conseil d'Administration avait été faite le 28 mars 2023

Le nombre des membres en exercice :

Présents : 6

Représentés : 4

Absent : 1

Total des Votes : 10

Le Président,



Stéphane FOUASSIN

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Marie Ange VIADERE, Vice-présidente à la Caisse des Ecoles.

Présents : Marie-Ange VIADERE - Pierre BARBIER - Nicaise GONOT - Cynthia LALLEMAND - TECHER Sophie - Emilie GAZE

Ont voté par procuration : Stéphane FOUASSIN a donné pouvoir à Marie-Ange VIADERE- Catherine AMOURDOM a donné pouvoir à Pierre BARBIER - James CORRE a donné pouvoir à Nicaise GONOT - RODRIGUES Aurélia a donné pouvoir à TECHER Sophie

Absents : Cathrine RAMIN

Secrétaire de séance : Pierre BARBIER

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

IL EST EXPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Il est soumis au vote ce jour le Budget Primitif 2022 de la caisse des écoles de Salazie contenu dans la note de présentation jointe.

Le débat d'orientation budgétaire portant sur les orientations générales à retenir pour 2023 s'est tenu le 27/02/2023 (Affaire n°2023-001-CDE).

Résultat de l'exercice 2022	Caisse des Écoles Salazie
Résultat de l'exercice 2022 de Fonctionnement	+ 67 316,29
Résultat reporté de l'exercice 2021	+ 2 754,31
Résultat Cumulé de Fonctionnement de l'exercice 2022	+ 70 070,60
Résultat de l'exercice 2022 de l'investissement	- 7 858,86
Résultat reporté de l'exercice 2021	+ 30 722,02
Résultat Cumulé de l'Investissement de l'exercice 2022	+ 22 863,16
Résultat de clôture de l'Exercice 2022	+ 92 933,76

Le budget primitif 2023 reprend les différents points évoqués lors des orientations budgétaires, après intégration des résultats de l'exercice n-1.

Le Budget Primitif 2023 s'élève à : **1 707 168,16 €** dont :

- **1 674 305,00 €** pour la section de fonctionnement
- **32 863,16 €** pour la section d'investissement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de la Caisse des Ecoles

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2023-001-CDE, en date du 27 février 2023, de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023,

Vu le Budget Primitif 2023 de la Caisse des Ecoles joint en annexe de la présente délibération.

Considérant que conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales : « le budget de la commune est proposé par le président et voté par le conseil d'administration (...) » ;

Considérant que le budget est l'état de prévision des recettes et des dépenses pour une année donnée (règle de l'annualité) au sein des deux sections (fonctionnement et investissement) qui le composent ; qu'il regroupe la totalité des recettes et des dépenses (règle de l'universalité) dans un budget unique (règle de l'unité) ;

Considérant que le budget primitif proposé est en équilibre réel ; qu'il remplit donc les conditions suivantes :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement sont chacune en équilibre ;
- les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;

Considérant que le budget primitif a été élaboré selon les règles prévues par le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959, modifié par la loi du 22 juin 1994 modifiée, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M57 ;

Après avoir échanger et délibérer :

- **Adopte le Budget Primitif de la Caisse des écoles comme suit au niveau du chapitre sans vote former sur les chapitres**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Nature	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	95 800,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 566 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	505,00
67	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 674 305,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Nature	BP 2023
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	70 070,60
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 587 739,40
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	490,00
042	VIREMENT DE SECTION A SECTION	14 000,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 674 305,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Nature	BP 2023
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 863,16
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	14 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	32 863,16

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Nature	BP 2023
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	22 863,16
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 863,16

- **Autorise le Président ou la vice-présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire**

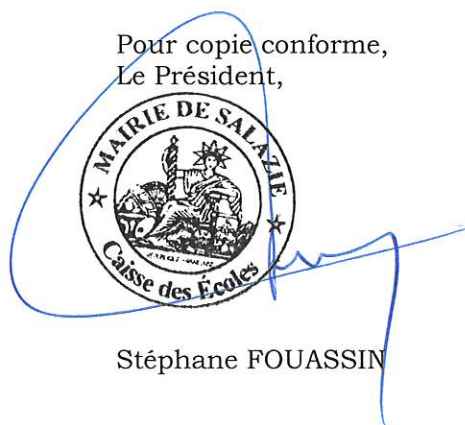
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de la légalité.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Secrétaire de Séance


Pierre BARBIER

Pour copie conforme,
Le Président,


Stéphane FOUASSIN

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les dépenses de fonctionnement (1 674 305,00 €)

2-

Les charges à caractère général – **Chapitre 011 (95 800€)** seront les suivantes :

- Les fournitures de bureau pour les secrétariats des Écoles : 3 000,00 €
- Imprimante pour l'impression des menus couleurs : 700,00 €
- Le renouvellement des manuels et livres scolaires, une dotation de 23€ par élèves est proposée, soit une prévision de 21 000,00 € (effectif estimé à 892 élèves).
- Les récompenses de fin d'année : 17 000,00 € est prévu pour 2023.
- Le financement des sorties pédagogiques (classe de découverte ou transplantée) pour 15 000 € soit :
 - 1 sortie/classe/année civile
 - 2 classes transplantées : mare à martins (1 572,00€) et bois de pommes (1 775,00€)
- Le transport vers la Piscine Municipale et inter/école à hauteur de 25 000 €
- Abonnement presse au journal des enfants : 1 500,00 €
- Achat de trousse de secours et équipement infirmière scolaire : 3 000,00 €
- Malette Plan Particulier de Mise en sureté : 4 000,00 €
- Logiciel pour la psychologue du secteur : 300,00€
- Cahier d'appel : 300,00€
- Enveloppes élections : 4 000,00 €
- Alimentation autres évènements : 1 000,00 €

Les Charges de personnels et frais assimilés – **Chapitre 012 (1 566 000,00 €)** :

- Elles correspondent au personnel en poste pour accomplir les différentes actions ainsi que l'encadrement nécessaire et s'élèveront à 1 566 000,00 €.

Les Autres charges de gestion courantes – **Chapitre 65 (505,00 €)** :

- Une attribution de 500€ est prévue pour les petits concours (dictée, calcul, mathématiques, ...)
- Charges diverses de gestion courante (impôts) 5,00 €

Au chapitre 67 (2 000,00 €) « Charges exceptionnelles », il est proposé d'inscrire les crédits pour l'annulation de titre 2 000,00€

Au chapitre 042 (10 000,00 €) « Opérations d'ordre entre sections », la dotation aux amortissements, des immobilisations : 10 000,00 €.

La répartition prévisionnelle, par chapitre, des dépenses de fonctionnement est la suivante

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Nature	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
60623	ALIMENTATION			2 000,00	1 000,00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIP	0,00	2 000,00	5 000,00	7 00,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500,00	4 300,00	5 300,00	3 300,00
60668	PRODUITS PHARMACEUTIQUE				7 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	24 500,00	24 000,00	24 000,00	21 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	27 000,00	15 000,00	20 000,00	17 000,00
6156	MAINTENANCE LOGICIEL PSYCHOLOGUE				300,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	0,00	500,00	1 500,00	1 500,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	0,00			
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	500,00			

Accusé de réception en préfecture
974-219720214-20230403-2023-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	11 000,00	13 000,00	13 000,00	15 000,00
6241	TRANSPORTS (PISCINES – INTER ECOLES)	15 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 500,00	83 800,00	95 800,00	95 800,00
6331	VERSEMENT MOBILITE	12 500,00	19 000,00	16 500,00	
6336	COTISATIONS CNFPT ET CDG	10 000,00	10 000,00	13 000,00	15 000,00
6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. / REMUNERATIONS	13 500,00	5 000,00	4 000,00	4 000,00
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE	81 600,00	85 000,00	124 800,00	230 000,00
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT				2 000,00
64138	AUTRES INDEMNITES				9 000,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	917 900,00	930 000,00	1 140 000,00	1 100 000,00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	50 000,00	40 000,00	64 700,00	90 000,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	39 000,00	42 000,00	52 200,00	60 000,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	36 000,00	40 000,00	50 800,00	55 000,00
6471	PRESTATIONS POUR LE COMPTE DU F.N.A.L.	5 500,00	5 500,00	5 500,00	1 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 166 000,00	1 176 500,00	1 471 500,00	1 566 000,00
65131	BOURSES ET PRIX	500,00	500,00	500,00	500,00
65888	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	0,00	5,00	5,00	5,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	505,00	505,00	505,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6811	DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES	10 900,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 900,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	57 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 258 900,00	1 329 805,00	1 579 805,00	1 674 305,00

a. Les recettes de fonctionnement (1 674 305,00 €)

Le budget de la Caisse des Écoles est un budget annexe financé principalement par :

- Le résultat reporté N-1 au 002 pour 70 070,60
- La subvention communale 900 000 (chapitre 74),
- Les remboursements des CUI pour un montant de 687 729,40 € (chapitre 74),
- Le fond de compensation TVA 10,00 € (chapitre 74)
- Les remboursement sur rémunérations (2 000,00 €, chapitre 013) ,
- Les produits divers de gestion courante (5,00 €, chapitre 75),
- Les produits exceptionnels divers (490,00 €, chapitre 77),
- La quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat 14 000 € (chapitre 042)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Nature	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	27 376,83	0,00	2 754,31	70 070,60
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	27 376,83	0,00	2 754,31	70 070,60
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74718	AUTRES	437 523,17	500 000,00	816 545,69	687 729,40
7474	COMMUNES	794 000,00	799 300,00	744 000,00	900 000,00
74	PCTVA				10,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 231 523,17	1 299 300,00	1 560 545,69	1 587 739,40
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	5,00	5,00	5,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	5,00	5,00	5,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00			490,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	500,00	500,00	490,00

490,00 de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
500,00 de réception en préfecture

777	QUOTE PART SUBVENTION INVEST TRANSFERE	0,00	28 000,00	14 000,00	14 000,00
042	VIREMENT DE SECTION A SECTION	0,00	28 000,00	14 000,00	14 000,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 258 900,00	1 329 805,00	1 579 805,00	1 674 305,00

3- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses d'investissement (32 863,16 €)

S'agissant des dépenses d'investissement une somme de 18 863,16 € est prévue au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », pour l'acquisition de matériel informatique et mobilier.
Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » enregistrera la somme de 14 000,00 € relative à la reprise des subventions au compte de résultat.

La répartition prévisionnelle, par chapitre et par nature, des dépenses d'investissement de l'année 2023 est la suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Nature	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
21838	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	30 000,00	30 000,00	5 000,00	5 000,00
21848	MOBILIER	10 000,00	3 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 656,85	6 000,00	30 722,02	8 863,16
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 656,85	39 000,00	40 722,02	18 863,16
13914	SUBVENTION D INVEST RATT AUX ACTIFS AMORT	0,00	28 000,00	14 000,00	14 000,00
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	28 000,00	14 000,00	14 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52 656,85	67 000,00	54 722,02	32 863,16

b. Les recettes d'investissement (32 863,16 €)

S'agissant des recettes d'investissement une somme de 10 000,00 € est prévue au chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » pour l'amortissement des acquisitions et 22 863,16 € pour le résultat reporté n-1.

La répartition prévisionnelle, par chapitre, des recettes d'investissement de l'année 2023 est la suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Nature	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	41 756,85		30 722,02	22 863,16
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	41 756,85	0,00	30 722,02	22 863,16
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10 900,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
28184	MOBILIER	0,00	500,00	500,00	500,00
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 900,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
021	VIR. DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	57 000,00	14 000,00	0
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	52 656,85	67 000,00	54 722,02	32 863,16

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CAISSE DES ECOLES : Ville de Salazie (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL SALAZIE (2)

Numéro SIRET : 26974045200017

POSTE COMPTABLE : SAINT ANDRE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CAISSE DES ECOLES SALAZIE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-005-CDE-D
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

39

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		7510

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	157.44
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	155.24
3	Dépenses d'équipement brut / population	7.02
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101.40
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4.50
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception préfecture : 14/04/2023

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel sur les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
 - budgétaire par délimitation N° ... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

01

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception en préfecture : 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception en préfecture : 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception en préfecture : 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception en préfecture : 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception en préfecture : 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception en préfecture : 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception en préfecture : 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception en préfecture : 14/04/2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	32 863,16	10 000,00

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif) 22 863,16

Total de la section d'investissement (2)	32 863,16	32 863,16
--	-----------	-----------

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		1 674 305,00	1 604 234,40

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit)	(si excédent)
		0,00	70 070,60

Total de la section de fonctionnement (3)	1 674 305,00	1 674 305,00
---	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (4)	1 707 168,16	1 707 168,16
---------------------	--------------	--------------

Accusé de réception
974-219740214-202
Date de télétransmis
Date de réception p

(11) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

1) Afin d'être en mesure de répondre à la demande croissante de la population, les services de la région ont mis en place une stratégie de développement durable, qui vise à améliorer la qualité de la vie des citoyens, à promouvoir l'économie locale et à protéger l'environnement. Cette stratégie est basée sur trois piliers : l'économie, l'environnement et la société. Elle est mise en œuvre à travers une série de projets et de programmes, qui sont financés par des fonds publics et privés. Les services de la région ont également mis en place une série de mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité de leur gestion. Ces mesures incluent la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation, ainsi que la tenue de réunions régulières avec les citoyens pour recueillir leurs avis et suggestions.

les dépenses à réaliser de la section de fonctionnement, correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et, en recettes, aux recettes, aux recettes cellulaires n'ayant pas donné lieu à émission ;

d in 1

Les dépenses engagées par le département de la Haute-Saône sont financées par les recettes de la section d'investissement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à la constatation de la dette.

0,000 d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(2) Total de la section de fonctionnement = FON + autres dépenses non imputables à la section d'investissement.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAB + résultat reporté + crédits de fonctionnement vides

(3) Total de la section de fonctionnement = PVAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votes.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)			022	0,00
----------------------------------	--	--	-----	------

TOTAL GENERAL			0,00
---------------	--	--	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception préfecture : 14/04/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	40 722,02	0,00	18 863,16	18 863,16	18 863,16
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		40 722,02	0,00	18 863,16	18 863,16	18 863,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		40 722,02	0,00	18 863,16	18 863,16	18 863,16

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00

TOTAL	54 722,02	0,00	32 863,16	32 863,16	32 863,16
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 863,16
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	14 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		24 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00

TOTAL	24 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	22 863,16
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 863,16
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

-4 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformes aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception en préfecture : 14/04/2023

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	95 800,00	0,00	95 800,00	95 800,00	95 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 761 500,00	0,00	1 566 000,00	1 566 000,00	1 566 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	505,00	0,00	505,00	505,00	505,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 857 805,00	0,00	1 662 305,00	1 662 305,00	1 662 305,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 859 805,00	0,00	1 664 305,00	1 664 305,00	1 664 305,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00

TOTAL	1 869 805,00	0,00	1 674 305,00	1 674 305,00	1 674 305,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 674 305,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 850 545,69	0,00	1 587 739,40	1 587 739,40	1 587 739,40
75	Autres produits de gestion courante (3)	505,00	0,00	495,00	495,00	495,00
Total des recettes de gestion courante		1 853 050,69	0,00	1 590 234,40	1 590 234,40	1 590 234,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 853 050,69	0,00	1 590 234,40	1 590 234,40	1 590 234,40

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00

TOTAL	1 867 050,69	0,00	1 604 234,40	1 604 234,40	1 604 234,40
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	70 070,60
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 674 305,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-4 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	14 000,00	14 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	18 863,16	0,00	18 863,16
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		18 863,16	14 000,00	32 863,16

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 863,16
--	-----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	95 800,00		95 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 566 000,00		1 566 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	505,00	0,00	505,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	10 000,00	10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 664 305,00	10 000,00	1 674 305,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 674 305,00
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de l'article 110 du décret n° 1009 2023.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
Budget de la commune de Salazie - 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		10 000,00	10 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	10 000,00	10 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	22 863,16
---	-----------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 863,16
--	-----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	2 000,00		2 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 587 739,40		1 587 739,40
75	Autres produits de gestion courante (8)	495,00	0,00	495,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	14 000,00	14 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 590 234,40	14 000,00	1 604 234,40

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 670 070,60
------------------------------------	--------------

Accusé de réception en préfecture
03-2023-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 674 305,00
---	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE				A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	54 722,02	0,00	0,00	32 863,16	32 863,16	0,00	32 863,16	32 863,16
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	40 722,02	0,00	0,00	18 863,16	18 863,16	0,00	18 863,16	18 863,16
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	40 722,02	0,00	0,00	18 863,16	18 863,16	0,00	18 863,16	18 863,16
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	40 722,02	0,00	0,00	18 863,16	18 863,16	0,00	18 863,16	18 863,16
046 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	14 000,00			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
04 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	14 000,00			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées								32 863,16
--	--	--	--	--	--	--	--	-----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	24 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	14 000,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	24 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	22 863,16
--	-----------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	32 863,16
--	-----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	54 722,02	0,00	0,00	32 863,16	32 863,16	0,00	32 863,16	32 863,16
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	40 722,02	0,00	0,00	18 863,16	18 863,16	0,00	18 863,16	18 863,16
21838 Autre matériel informatique	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	30 722,02	0,00		8 863,16	8 863,16	0,00	8 863,16	8 863,16
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	40 722,02	0,00	0,00	18 863,16	18 863,16	0,00	18 863,16	18 863,16
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	40 722,02	0,00	0,00	18 863,16	18 863,16	0,00	18 863,16	18 863,16

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-0050
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception en préfecture : 14/04/2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
	Charges transférées (7)			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre				14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	24 000,00	I	10 000,00	II	10 000,00
018 RSA	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	14 000,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28128 Autre matériel informatique	9 500,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00
281288 Autres matériels de bureau et mobiliers	500,00		500,00	500,00	500,00
04 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	24 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00

(1) Déclassement des articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir chapitre 138 pour le contenu du budget précédent.
(3) Salazie 165 et 16449.
(4) Exercice précédent, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 869 805,00	0,00	0,00	1 674 305,00	1 674 305,00	0,00	1 674 305,00	1 674 305,00
011	Charges à caractère général (3)	95 800,00	0,00	0,00	95 800,00	95 800,00	0,00	95 800,00	95 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 761 500,00	0,00		1 566 000,00	1 566 000,00		1 566 000,00	1 566 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	505,00	0,00	0,00	505,00	505,00	0,00	505,00	505,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 857 805,00	0,00	0,00	1 662 305,00	1 662 305,00	0,00	1 662 305,00	1 662 305,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses réelles	1 859 805,00	0,00	0,00	1 664 305,00	1 664 305,00	0,00	1 664 305,00	1 664 305,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								1 674 305,00
---	--	--	--	--	--	--	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 867 050,69	0,00	1 604 234,40	1 604 234,40	1 604 234,40
013	Atténuations de charges (2)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 850 545,69	0,00	1 587 739,40	1 587 739,40	1 587 739,40
75	Autres produits de gestion courante (2)	505,00	0,00	495,00	495,00	495,00
	Total des recettes de gestion des services	1 853 050,69	0,00	1 590 234,40	1 590 234,40	1 590 234,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 853 050,69	0,00	1 590 234,40	1 590 234,40	1 590 234,40
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	70 070,60
---------------------------------------	-----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 674 305,00
---	--------------

- Accusé de réception en préfecture
974-2197403-20230404-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de dépôt en préfecture : 04/04/2023

(1) Voir l'annexe 3 pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors imputations aux chapitres 016 et 017.
(3) Cible de l'ordon de chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les articles 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) A la fin de l'exercice budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Cible de l'ordon de chapitre des opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Hors cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE					B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 869 805,00	0,00	0,00	1 674 305,00	1 674 305,00	0,00	1 674 305,00	1 674 305,00
011	Charges à caractère général (4)	95 800,00	0,00	0,00	95 800,00	95 800,00	0,00	95 800,00	95 800,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6064	Fournitures administratives	5 300,00	0,00		7 300,00	7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6067	Fournitures scolaires	24 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6245	Transports de personnes extérieures	38 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 761 500,00	0,00		1 566 000,00	1 566 000,00		1 566 000,00	1 566 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	17 900,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 300,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
64131	Rémunérations	228 300,00	0,00		230 000,00	230 000,00		230 000,00	230 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	10 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
64168	Autres emplois aidés	1 260 000,00	0,00		1 100 000,00	1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	13 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
645	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	94 700,00	0,00		90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	66 200,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	63 800,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
64544	Presta. versées pour le compte du FNAL	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
015	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	505,00	0,00	0,00	505,00	505,00	0,00	505,00	505,00
65131	Bourses	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65888	Autres	5,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-05-CDE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception en préfecture : 14/04/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 857 805,00	0,00	0,00	1 662 305,00	1 662 305,00	0,00	1 662 305,00	1 662 305,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		1 859 805,00	0,00	0,00	1 664 305,00	1 664 305,00	0,00	1 664 305,00	1 664 305,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6011	Dot. amort. immos incorporelles	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Accusé de réception
974-219740214-2023-04-03
Date de télétransmission
Date de réception

(1) Dictionnaire des articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir tableau de la page 65 pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Les dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 867 050,69	0,00	1 604 234,40	1 604 234,40	1 604 234,40
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 850 545,69	0,00	1 587 739,40	1 587 739,40	1 587 739,40
744	FCTVA	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
74718	Autres participations Etat	816 545,69	0,00	687 729,40	687 729,40	687 729,40
74741	Participation communes membres du GFP	1 034 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	505,00	0,00	495,00	495,00	495,00
75888	Autres	505,00	0,00	495,00	495,00	495,00
Total des recettes de gestion des services		1 853 050,69	0,00	1 590 234,40	1 590 234,40	1 590 234,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 853 050,69	0,00	1 590 234,40	1 590 234,40	1 590 234,40
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
777	Rec... subv inv transférées opte résult	14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : **06**

Nombre de suffrages exprimés : **10**

VOTES :

Pour : **10**

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2023

Présenté par Le Président (1),

A Hôtel de Ville de Salazie - Salle de Réunion , le 03/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session BUDGET PRIMITIF - CDE SALAZIE 2023

A Hôtel de Ville de Salazie - Salle de Réunion , le 03/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01-Stéphane FOUASSIN	Pouvoir
02-Marie Ange VIADERE	<i>VM</i>
03-Catherine AMOURDOM	Pouvoir
04-Cathrine RAMIN	
05-Sophie TECHER	<i>[Signature]</i>
06-Emilie GAZE	<i>[Signature]</i>
07-Aurélia RODRIGUES	Pouvoir
08-Cynthia LALLEMAND	<i>[Signature]</i>
09-Pierre BARBIER	<i>[Signature]</i>
10-Nicaise GONOT	<i>[Signature]</i>
11-James CORRE	Pouvoir

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2023, et de la publication le 03/04/2023

A Commune de Salazie, le 04/03/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230403-2023-005-CDE-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023